



Réunion 8 octobre 2018

A Pontivy

Présents : A. CONAN, R. FAUVEL, J. MERCIER, L. GORTAIS, A. MACRAIGNE,
E. CORBIN, C. FRANCILLETTE, M. DE THY, F. RAMARD

Excusés : P. HAMON, A. LETO, D. QUINTIN,

Assiste : S. PERSAN

I- CHAMPIONNATS SENIORS

1. Contrôle Feuille de match

a. Double surclassement

- **RMAA001 GUINGAMP VB / KLOAR AVEN 29** du 22/09/2018 :

BOUILLY Marceau (n°2007015), joueur M17 du club de Guingamp VB, a joué sans la mention « double surclassement » notée sur la liste pdf.

Equipe constituée de 7 joueurs régulièrement qualifiés.

L'équipe du Guingamp VB :

Perd la rencontre par pénalité (-1 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article X.2.1.2. du RGER .

- **RMAA010 GUINGAMP VB / VANNES VOLLEY** du 29/09/2018 :

BOUILLY Marceau (n°2007015), joueur M17 du club de Guingamp VB, a joué sans la mention « double surclassement » notée sur la liste pdf.

Equipe constituée de 6 joueurs régulièrement qualifiés.

L'équipe du Guingamp VB :

Perd la rencontre par pénalité (-1 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article X.2.1.2. du RGER .

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal

b. Type de licence

Match	Date	Club	Qualité	Nom Prénom	régularisé
RFAA002	22/09/18	Rennes EC	ENTRAINEUR	LESTURGEON MARGAUX	28/09
RMBA002	22/09/18	Rennes EC	ENTRAINEUR	HINAULT Emmanuele	
RFBA004	22/09/18	Sixt sur Aff	EBTRaineur	LABBE Stéphanie	04/10
PNMA001	23/09/18	LORIENT PL	ENTRAINEUR	FREY Samuel	04/10
PNMA001	23/09/18	LORIENT PL	ADJOINT	RIVOLIER Laetitia	04/10
RMBA005	22/09/18	JANZE CN	ENTRAINEUR	GODEC Glenn	
PNFA009	30/09/18	MARPIRE	ENTRAINEUR	FAUVEL Robert	
RMAA006	29/09/18	Kloar Aven	ENTRAINEUR	MOITREL Mathias	03/10
RMAA008	29/09/18	BREST ESL	ENTRAINEUR	TATEL VILRUS Samuel	04/10
RMAA009	29/09/18	SANTEC	ENTRAINEUR	RIEFOLO Kevin	03/10
RMAA007	29/09/18	RENNES CPB	ENTRAINEUR	METAYER Christophe	
RMBA011	29/09/18	BRUZ	ENTRAINEUR	UZURET Nicolas	03/10
PNMA008	29/09/18	PLANCOET	ENTRAINEUR	LORGERE Mickael	
RFBA012	29/09/18	PLANCOET	ENTRAINEUR	LAISNE Ingrid	

2. Report de match

- **RMBA018 JANZE CORPS NUDES / ST MALO du 06/10/2018**

Le club de Janze Corps Nuds a fait une demande de report le 5/10/2018 pour le match du 6/10/18 pour manque d'effectif, le club de St Malo ne l'a validé que le samedi matin. Le Match n'a pas été joué.

La Ligue et l'arbitre n'ont donc pas été prévenus.

A titre exceptionnelle la CSR décide de valider ce report mais l'amende pour modification de date non conforme sera facturée + le déplacement de l'arbitre s'il s'est déplacé.

Article XIV.2.3 du RGER Relatifs aux reports de match Modification de date, d'horaire ou de lieu non conforme 55€
--

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal

II- CHAMPIONNATS JEUNES

1. Demande de sous classement et mixité

Rappel de l'article VIII.1.7. du RGER

VIII.1.7 Sous-classement d'un(e) joueur(joueuse)

Dans les équipes des catégories M11 à M17, UN(e) joueur (joueuse) peut être sous-classé(e). Le club doit obtenir l'autorisation de la LBVB.

Si tel est le cas, l'équipe concernée :

-sera classée en fonction des points qu'elle aura obtenue mais ne pourra pas participer aux Finales Régionales.

- pourra bénéficier des points DAFR de sa catégorie si dans chacun de ses matches, elle a disposé, hors le(la)joueur (joueuse) sous-classé(e), du nombre suffisant de joueurs(joueuses) réclamé par sa catégorie.

- Le Club de LANGAN LC souhaite le sous-classement de SMITH Melissa et GALLAND Julie (M20) pour jouer en M17F, la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en M17. Les 2 joueuses M20 pourront être sur la feuille de match mais une seule sur le terrain
- Le Club de Romillé AS souhaite le sous-classement de LECOMTE-GUAYS Elysa (M17) pour jouer en M15F, la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en M15F.
- Le Club de Haute Vilaine souhaite que Morel Yann (M17M) puisse jouer en M17F, la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en M17F avec les mêmes contraintes que le sous-classement l'équipe étant maintenue en M17F.
- Le Club de Concarneau souhaite le sous-classement de GEVREY Malo et POUPON Alexandre (M20) pour jouer en M17M, la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en M17. Les 2 joueurs M20 pourront être sur la feuille de match mais un seul sur le terrain

Ces équipes ne pourront pas participer aux Finales Régionales.
Elles pourront participer à la Coupe de Bretagne mais sans les joueurs sous-classés.

2. Regroupement de licenciés

a. Demande de regroupement

Kloar Aven 29 - Guideloise – Ploemeur Volley demande un regroupement de licencié dans la catégorie : M15M, Kloar Aven 29 en sera le club support et en obtiendra les Unités de formation ;

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal

Guideloise - Ploemeur Volley – Lorient PL demande un regroupement de licencié dans la catégorie : M17M, La Guideloise en sera le club support et en obtiendra les Unités de formation ;

Chantepie AS – Vern sur Seiche demande un regroupement de licencié dans la catégorie : M20M, Chantepie en sera le club support et en obtiendra les Unités de formation ;

Plechatel JA-US Bain de Bretagne demande un regroupement de licencié dans la catégorie : M17M, Pléchatel en sera le club support et en obtiendra les Unités de formation ;

Les 4 regroupements sont validés par leur CDVB et CSR et pourront participer à la Coupe de Bretagne Jeunes

b. Questions

Le club de Concarneau souhaite savoir s'il est possible d'aligner une équipe en Honneur et de disposer d'une entente dans la même catégorie en Excellence avec d'autres clubs ?

La CSR émet un avis positif à condition que les joueurs évoluant dans le regroupement ne jouent pas en championnat/Finale honneur.

Les joueurs de chaque équipe seront grillés.

3. Bassin de pratique

Les clubs de Marpiré Champeaux et Taillis inscrivent une équipe en M17F, qui comportera 5 licences Open de Taillis et des joueuses de Marpiré Champeaux.

4. Création des poules

a. Excellence/Honneur

Hauteur des filets M15F Excellence 2m15

Hauteur des filets M15F Honneur 2m10

b. Poules et gestionnaires

Cf Annexe

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal

c. Modification de la formule sportive

Il est évoqué dans les catégories contenant beaucoup d'équipe notamment en féminin d'ouvrir un 3^{ème} niveau.

Notamment pour rehausser le niveau du championnat excellence, plusieurs équipes ont été reléguées en Honneur suite aux résultats des plateaux et retour des techniciens et certaines n'ayant pas fait le nombre de plateaux requis.

En décembre le championnat honneur se verrait se décomposer en 2 niveaux honneur/excel et honneur ce qui engendrerait de nouvelle finale.

Il est décidé d'aborder le sujet au prochain CD du 20/10/2018 car sur les Finales Régionales il faudra 1 voir 2 terrains supplémentaires et donc un certain nombre de Tee-shirt en plus

Avant le CD, un nouveau cahier des charges sera proposé et une estimation du nombre de TS aussi.

III. Coupe de Bretagne Jeune

Le règlement va être envoyé à tous les clubs pour informer que les inscriptions sont à faire avant le 11 novembre.

Possibilité d'inscrire 2 équipes dans la même catégorie mais les effectifs inscrits sur la première feuille de match seront « grillés »

IV. Finale Régionale

Le club de Quimper V29 se positionne pour accueillir les Finales Régionales M11/M15 du 26 mai 2019.

Pour les Finales M13/M17, le cahier des charges sera transmis au CDVB22.

La CSR

Approuvé au CD du

M15F

EXCELLENCE			
A		B	
1	RENNES CPB	1	LANNION
2	PIPRIAC	2	CESSON ST BRIEUC
3	GOELO	3	RENNES EC
4	ST MEDARD	4	QUIMPER
5	KLOAR AVEN	5	AURAY
Ligue			

une poule en match aller /retour
1 et 2 se qualifient pour les finales excellence

HONNEUR							
D		E		F		G	
BREST	FOUGERES	ST MALO	MONTGERMONT				
ST MARTIN	LOUVIGNE	TINTENAIC	BROCELIANDE				
DOUARNENEZ	MOULINS	SENS	LE RHEU				
VANNES	HAUTE VILAINE	ROMILLE	CESSON OC				
GUIDEL	LE PERTRE	RENNES JA	THORIGNE				
PLOEMEUR	ESPB						
CD 56		CD 35		CD35		CD35	

MATCH aller simple jusqu'en décembre, puis poule de niveau

M15M

EXCELLENCE			
A		B	
1	LANNION		
2	PIPRIAC		
3	GOELO		
4	RENNES CPB 1		
5	REC 1		
6	VANNES		
Ligue			

une poule en match aller /retour
les 4 1er se qualifient pour les finales excellence

HONNEUR				
C		D		E
QUIMPER	CESSON ST BRIEUC			
KLOAR-GUIDEL-PLOEMEUR	ST MALO			
4 RENNES CPB	THORIGNE			
RENNES JA	ESPB			
REC 2	CESSON SEVIGNE			
CD29		CD22		

MATCH aller simple jusqu'en décembre, puis poule de niveau

M17F

EXCELLENCE			
A		B	
1	RENNES CPB	1	QUIMPER
2	CESSON ST BRIEUC	2	PIPRIAC
3	LE PERTRE	3	CESSON SEVIGNE
4	FOUGERES	4	TINTENIAC
5	ESPB 1	5	LANGAN
6	EVPL	6	REC
Ligue			

une poule en match aller /retour
1 et 2 se qualifient pour les finales excellence

HONNEUR							
C		D		E		F	
BREST 1	CORLAY	ST MALO	RENNES CPB 3	HAUTE VILAINE			
BREST 2	LOUDEAC	PLANCOET	SIXT	ST MEDARD			
ST MARTIN	ROHAN	PLEUMELEUC	BROCELIANDE	MARPIRE-TAILLIS			
SANTEC	VANNES	RENNES CPB 2	ORGERBLON	JANZE CN			
ST RENAN	LORIENT	RENNES JA	ST GREGOIRE	ESPB 2			
		RENNES TA					
CD29		CD56		CD22		CD35	

MATCH aller simple jusqu'en décembre, puis poule de niveau

M17M

EXCELLENCE			
A		B	
1	TORCE 1	1	TORCE 2
2	PIPRIAC	2	CONCARNEAU
3	REC 2	3	REC1
4	QUIMPER	4	RENNES CPB
5	GUIDEL-PLOEMEUR-LORIENT	5	VANNES
6	CESSON ST BRIEUC	6	GOELO
Ligue			

une poule en match aller /retour sur la saison puis croisement des poules 1A/4B-2A/3B-3A/2B-4A/1B en match A/R (17/03-31/03)
Le vainqueur de chaque rencontre (2matches) se qualifie pour l'excellence

HONNEUR					
C		D		E	
PLANCOET	CESSON OC	FOUGERES			
ST MALO	CHANTEPIE	ESPB			
ORGERBLON	GUICHEN	SENS			
RENNES JA	PLECHATTEL-BAIN	ACIGNE			
RENNES CPB					
CD22		CD35		CD35	

MATCH aller simple jusqu'en décembre, puis poule de niveau
POULE DE 4 en AR

6è date 24/11

M20F

A	
1	BRUZ
2	CESSON OC
3	VERN
ligue	

une poule en match A/R jusqu'en décembre

M20M

A	
1	ST RENAN
2	BREST ESL
3	CONCARNEAU
4	CHANTEPIE-VERN
5	BRUZ
6	CESSON OC
LIGUE	

une poule en match aller/retour sur la saison

EQUIPE AVEC SOUS CLASSEE